

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de RETHEUIL**

L'an deux mille vingt, le 26 Mai à 18 heures Le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance à huis clos sous la présidence de M. Vincent SIODMAK, Maire.

Etaient présents :

ARRIBART Hervé, COURAU Sophie, DERVEAU Dominique, HENOT Valérie, JULHES Michel, LEMAIRE Alexandre, PICORE Éric, REBEROT Jean, SIODMAK Vincent, THOMAS Alexandra, THOMAS Jean-Pierre

Absents excusés :

Absents

La présidence de la séance est prise par le Doyen d'âge soit Mr Jean-Pierre THOMAS,

Mme Valérie HENOT est nommée secrétaire de séance

ELECTION DU MAIRE

Se présentent : Michel JUHLES Vincent SIODMAK

Michel JUHLES	5 voix
Vincent SIODMAK	6 voix
Bulletin blanc	0

Monsieur Vincent SIODMAK est élu MAIRE

Mr Vincent SIODMAK élu maire reprend la présidence de la séance

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide ,
la création de 3 postes d' adjoints au maire .**

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

se présente : Eric PICORÉ

Eric PICORÉ	10 voix
Bulletin blanc	1

Mr Eric PICORÉ est élu 1^{er} adjoint

ELECTION DU 2^{EME} ADJOINT

Se présentent : Sophie COURAU Jean-Pierre THOMAS

Sophie COURAU	5 voix
Jean-Pierre THOMAS	6 voix
Bulletin blanc	0

Mr Jean-Pierre THOMAS est élu 2^{eme} adjoint

ELECTION DU 3^{EME} ADJOINT

Se présente : Jean REBEROT

Jean REBEROT	9 voix
Bulletins blancs	2

MR Jean REBEROT est élu 3^{eme} adjoint

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Titulaire : Mr Vincent SIODMAK
Suppléant : Mr Eric PICORÉ

DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE

Titulaires : Mr Vincent SIODMAK Mr Hervé ARRIBART
Suppléants Mme Sophie COURAU Mr Alexandre LEMAIRE

DELEGUES A L USEDA ET AU SERVICE DE L'EAU

Titulaire : Mr Vincent SIODMAK
Suppléants : Mr Dominique DERVEAU Mr Alexandre LEMAIRE

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les indemnités au Maire et aux adjoints seront calculées en fonction des textes en vigueur, soit
Indemnité de fonction du Maire taux maximum : 25.50 % de l'indice 1027
Indemnité de fonction des Adjointes taux maximum : 9.90 % de l'indice 1027
Soit 3.3 % pour chaque adjoint

DELEGATION DE SIGNATURE

Les membres du conseil donne délégation au Maire pour toutes les compétences prévues au code général des collectivités territoriales (article L 2122-22)

COMMISSION DES FINANCES

Vincent SIODMAK Eric PICORÉ Jean-Pierre THOMAS Jean REBEROT
Alexandra THOMAS Sophie COURAU

COMMISSION DES IMPOTS

Vincent SIODMAK Eric PICORÉ Jean-Pierre THOMAS Jean REBEROT
Alexandra THOMAS Sophie COURAU

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS, APPELS D'OFFRES, OUVERTURES DE PLIS ET TRAVAUX

Président : Vincent SIODMAK
Titulaires : Eric PICORÉ Jean-Pierre THOMAS Jean REBEROT
Suppléants : Dominique DERVEAU Hervé ARRIBART Alexandre LEMAIRE

COMMISSION VOIRIES, CHEMINS RURAUX ET ESPACES VERTS COMMUNAUX

Vincent SIODMAK Eric PICORÉ Jean-Pierre THOMAS Jean REBEROT
Alexandra THOMAS Valérie HENOT Sophie COURAU

COMMISSION BATIMENTS, MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER

Vincent SIODMAK Eric PICORÉ Jean-Pierre THOMAS Jean REBEROT
Hervé ARRIBART Dominique DERVEAU Alexandra THOMAS

COMMISSION ENSEIGNEMENT, FORMATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Dominique DERVEAU Sophie COURAU Valérie HENOT

CORRESPONDANT DE LA DEFENSE

Titulaire : Jean-Pierre THOMAS Suppléante : Valérie HENOT

COMMISSION DU CCAS (Centre Communal d'Action Social)

Président Vincent SIODMAK
Eric PICORÉ Jean-Pierre THOMAS Jean REBEROT
Sophie COURAU Dominique DERVEAU

COMMISSION DES FETES

Vincent SIODMAK Eric PICORÉ Jean-Pierre THOMAS Jean REBEROT
Hervé ARRIBART Sophie COURAU Dominique DERVEAU Valérie HENOT
Michel JULHES Alexandre LEMAIRE Alexandra THOMAS

Plus personne demandant la parole, la séance est levée à 20H40

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire :